



EquiLiberté ... j'écris ton nom

EquiLiberté17 est la structure départementale en Charente-Maritime de la Fédération Nationale EquiLiberté.

EquiLiberté regroupe des Fédérations départementales, des associations locales et des adhérents individuels répartis dans les 92 départements français, ce qui donne corps à sa devise "**Par des Randonneurs, Pour les Randonneurs**".

EquiLiberté est durablement inscrite dans le paysage du Tourisme Équestre en France et rassemble toujours plus de passionnés, novices comme confirmés, pour mener à bien les missions qu'elle s'est donnée dans son manifeste :

- Prendre en compte les **besoins spécifiques de la randonnée équestre.**
- Pratiquer une **équitation de sport de nature.**
- Proposer une organisation **indépendante des fédérations sportives** basée sur le **mutualisme et la défense des adhérents, de leurs associations, des chemins dans le respect de la nature.**
- **Reconnaître toutes les associations** -même les plus petites- et tous les cavaliers et meneurs indépendants qui œuvrent sur le terrain sans lesquels bien des chemins seraient fermés
- **Collaborer avec les randonneurs pédestres et les vététistes** qui sont les partenaires privilégiés avec qui nous partageons notre espace de liberté
- **Respecter le cheval**
- Défendre et promouvoir les **races équines adaptées à la randonnée.**

Avec pour devise "Par des Randonneurs Pour les randonneurs"

EquiLiberté xx respecte et applique les termes du manifeste de la création d'**EquiLiberté National** en février 2003, transmis par Alain Guilbaut et Guy Bouillaud. Ces éléments représentent les valeurs de notre fédération **EquiLiberté** et de toutes les structures la rejoignant ou souhaitant le faire :

"... Tous, nous sommes unis dans ce mouvement «EquiLiberté» où nous accueillerons tous ceux qui partagent nos idéaux dans l'esprit qui a présidé à la création du mouvement, basé sur : la priorité absolue à la création, l'entretien et la défense des itinéraires de randonnée à cheval ; une équitation sans compétition et sans «permis de conduire» la reconnaissance de toutes les associations de cavaliers-randonneurs -même les plus petites- qui œuvrent sur le terrain et sans lesquelles bien des chemins seraient fermés ; le respect du droit pour chaque département de s'organiser comme il l'entend pour fédérer les associations de cavaliers-randonneurs et les cavaliers et meneurs indépendants ; la collaboration avec les randonneurs pédestres et les vététistes qui sont les partenaires privilégiés avec qui nous partageons notre espace de liberté."